

CHANDELE

LA LETTRE D'INFORMATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉUNION

Ingénieur territorial, un grade, une pluralité de métiers
Bon à savoir : l'avancement de grade
Présentation du service Hygiène et Sécurité du CDG

p2
p3
p4/5

La page médicale : le Chikungunya, 10 ans déjà
Prévention des risques professionnels à la CIREST,
Réunions info retraite
Site Web du CDG

p6
p7
p8



**HYGIÈNE
ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL,**
UNE PRÉOCCUPATION QUOTIDIENNE

Ingénieur territorial : un grade pour une pluralité de métiers

Les épreuves d'entretien du concours d'ingénieur territorial sont venues clôturer les concours de l'année 2015. Pour rappel, le concours est ouvert :

- en interne aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours (2015), de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B,
- en externe, aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un diplôme de géomètre-expert, ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des cinq spécialités du concours et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.

Pour cette session 2015, **188 candidats** dont 170 en externe et 18 en interne se sont présentés aux épreuves écrites pour **35 postes** au total (28 en externe et 7 en interne). **54 candidats** (52 en externe et 2 en interne) ont été admissibles.

Au terme des entretiens, le jury a retenu 35 lauréats qui seront inscrits sur une liste d'aptitude, charge à eux de faire valoir leurs compétences auprès des collectivités pour être recrutés sur un poste correspondant à leurs profils et aspirations.

Les spécialités de ce concours recouvrent divers champs de la filière technique et laissent entrevoir la diversité des métiers rassemblés derrière ce grade : Ingénierie, gestion technique et architecture ; Infrastructures et réseaux ; Prévention et gestion des risques ; Urbanisme, aménagement et paysages ; Informatique et systèmes d'information.



Rencontre avec deux ingénieurs ayant participé au jury et à qui nous avons demandé de nous présenter leur métier en quelques mots :

Mickael PHILAGOR,

Directeur des Services Techniques de Cilaos (DST)

« En qualité de DST, j'assure un rôle d'encadrement et d'accompagnement auprès des services techniques. Compte tenu de la spécificité géographique de Cilaos, il est difficile de trouver des entreprises pour effectuer les travaux. Aussi, depuis 2001, nous avons développé une régie travaux qui nous permet aujourd'hui de concevoir et de réaliser en interne nos travaux, tous corps d'état confondus, qu'il s'agisse des travaux de VRD, de la réalisation des aménagements urbains ou de réhabilitation des bâtiments. Je travaille également en étroite collaboration avec le service économique notamment pour le montage des dossiers de demande de subventions. »



Soraya ISSOP MAMODE,

Responsable environnement et cadre de vie à Saint-Paul

« Depuis 2002, au sein de la Mairie de Saint-Paul, j'ai eu l'occasion d'exercer plusieurs postes. D'abord, en qualité d'Ingénieure au sein d'une mission Organisation et Méthodes, j'ai pu avoir un positionnement transversal avec l'ensemble des services pour les accompagner dans une démarche qualité visant à améliorer le service rendu à l'usager. Puis à la Direction de l'Environnement et des Infrastructures, j'ai approfondi mes connaissances techniques dans la gestion de l'espace public, aussi bien sur des aspects Aménagements, Voiries et Réseaux tant sur des opérations d'investissement que de maintenance et d'entretien des sites. Enfin, le management des équipes est pour moi une part importante du métier de l'ingénieur car seul un ingénieur ne peut aboutir à des résultats positifs. »

L'avancement de grade

L'avancement de grade, prévu par l'article 79 de la loi du 26 janvier 1984, participe au déroulement de la carrière du fonctionnaire. Il a lieu dans le grade immédiatement supérieur dans le même cadre d'emplois. Des dérogations à cette règle sont possibles, en cas de sélection professionnelle, lorsque les statuts particuliers des différents cadres d'emplois le prévoient.

L'avancement de grade se fait selon deux voies :

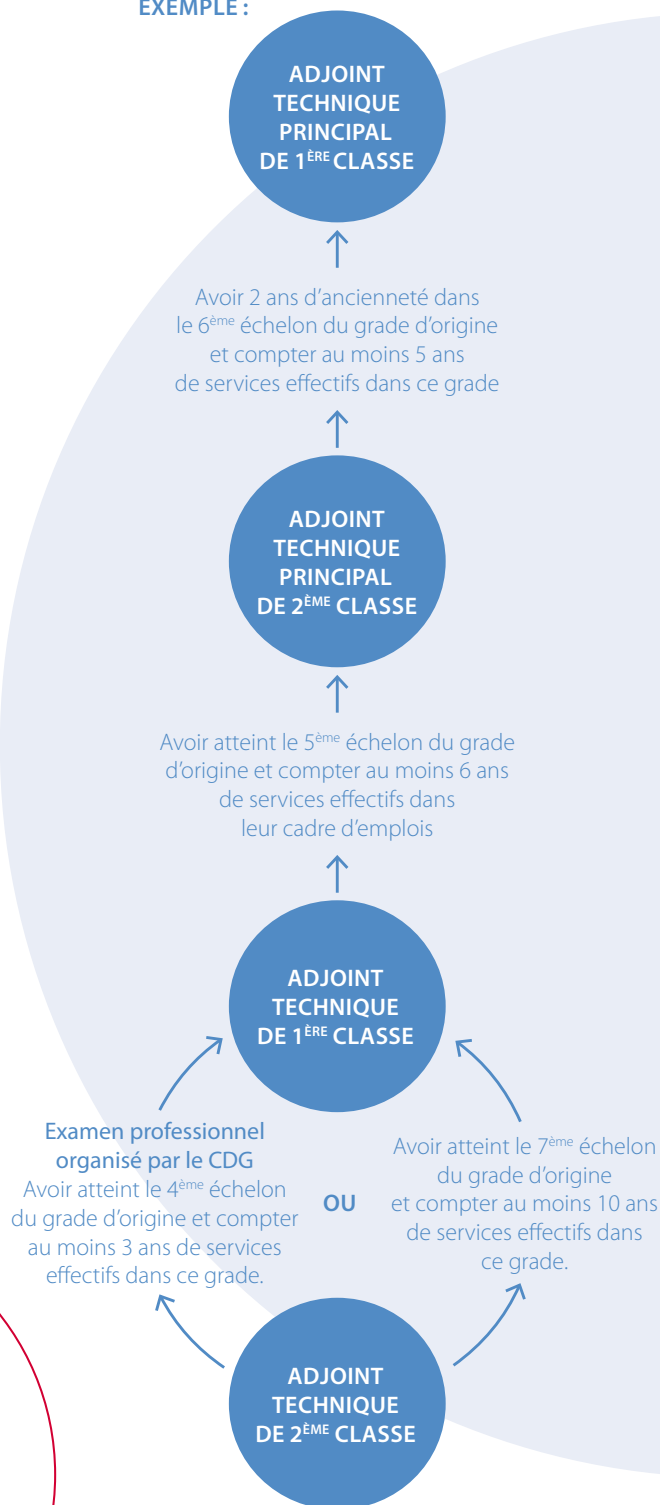
- au choix de l'autorité territoriale, par l'inscription de l'agent au tableau annuel d'avancement fixé après avis de la commission administrative paritaire (CAP) par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents
- après une sélection par un examen professionnel, par l'inscription de l'agent au tableau annuel d'avancement fixé après avis de la CAP

L'avancement de grade est une opportunité pour le fonctionnaire dans la mesure où ses effets se produisent sur le long terme. L'augmentation de traitement, même si elle n'est pas immédiate, sera continue car la grille de rémunération sera plus élevée. De plus, l'accès à un grade supérieur ouvre droit à un indice terminal plus avantageux et à l'accès futur à un grade encore plus élevé voire à un autre cadre d'emplois.

Il est conditionné par l'attribution de missions complémentaires ou d'un changement de poste.

L'avancement de grade n'est pas un droit et est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale, seule compétente pour établir le tableau d'avancement annuel.

EXEMPLE :





Le service Hygiène et Sécurité : un accompagnement quotidien pour la prise en considération des conditions de travail

De gauche à droite : Ivan Hoareau,
Jean Pierre Folio, Christine Adelson,
Emmanuelle Ally, Toiliha Anli Nouroudine,
Guy Noël Sévrin, Elisabeth Avril-Hobaya

Le service « Hygiène et Sécurité », composé d'un chef de service, d'une secrétaire et de 5 conseillers en prévention, est placé au cœur du Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion et accompagne, à ce jour, 54 structures (dont 22 communes) dans la mise en œuvre de leur politique de prévention en matière de santé sécurité au travail.

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Face aux exigences réglementaires de plus en plus fortes, le service HS propose des pistes de réflexion et des mesures à mettre en œuvre afin de résoudre les dysfonctionnements auxquels les collectivités et établissements publics sont confrontés dans le domaine de la sécurité et la santé au travail et, à terme, à mettre en place une démarche de prévention cohérente et adaptée à leurs besoins.

La méthodologie d'une démarche de prévention des risques se construit donc à partir d'étapes qui ont chacune leur importance et doivent être adaptées aux caractéristiques et à la taille de chaque collectivité.

Néanmoins, pour déployer une démarche commune et structurée, et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de ce pôle, le Centre de Gestion propose depuis 6 ans à ses adhérents dans le cadre d'une convention d'assistance conseil, un programme de prévention des risques professionnels (PPRP) composé d'actions systématiques et thématiques.



Journée des préventeurs du 11 décembre 2015

C'est ainsi, que chaque année, en étroite collaboration avec les acteurs internes aux structures, les conseillers du CDG procèdent, notamment, au renseignement (ou actualisation) d'un bilan Hygiène et Sécurité afin de mesurer l'évolution du niveau de conformité réglementaire et de proposer un plan d'actions annuel ou pluriannuel.

De même, le recensement et l'analyse des événements imprévus (accident de travail, accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle ou à caractère professionnel), permet aux conseillers, au travers des indicateurs mis en évidence, de proposer aux autorités territoriales, un plan d'actions ciblé dans le but de réduire toutes les conséquences (enjeux humains, financiers, juridiques) liées à l'accidentologie.

Enfin, l'évaluation des risques professionnels reste l'une des actions principales du service qui accompagne les collectivités à sa réalisation. Du recensement de tous les risques auxquels sont exposés les agents (par des visites de terrain), à leur évaluation et la saisie des données, l'équipe du CDG participe à l'élaboration des plans d'actions visant à améliorer les conditions de travail.

UNE PRÉSENCE TOUS AZIMUTS

Les interventions du service ne se résument pas à ces quelques actions et ne peuvent à elles seules répondre au cadre réglementaire qui s'applique à la Fonction Publique Territoriale en la matière (loi n°83-634, loi n°84-53, décret n°85-603 modifié par le décret n°2012-170, 4^{ème} partie du code du travail, ...).

Sur le plan humain, les conseillers du CDG proposent et animent des actions de sensibilisation, si nécessaire en collaboration avec le médecin de prévention, notamment sur les différents risques professionnels (chimique, biologique, bruit, troubles musculosquelettiques - TMS, ...)

Sur le plan organisationnel, une assistance est portée sur l'élaboration et la mise en place de documents (registres de santé sécurité, règlement intérieur, procédures et consignes de sécurité, modes opératoires...)

De plus, une plus-value est apportée par l'expertise issue d'une veille réglementaire quotidienne (restituée dans ses grandes lignes trimestriellement au réseau DRH et assistants/conseillers de prévention).

Enfin, des visites de site sont organisées et donnent lieu à un rapport. Le but étant de mesurer les écarts avec la réglementation et de formuler des mesures correctives et/ou préventives. Ces visites sont souvent réalisées avec le médecin de prévention dans le cadre des activités du tiers temps.

LE TRAVAIL EN RÉSEAU, UN ATOUT IMPORTANT

Le service Hygiène et Sécurité du CDG assure également, avec les différents acteurs de prévention et en lien avec les partenaires institutionnels (CNFPT, CGSS, FNP, SDIS*) un rôle de soutien et d'aide à l'ensemble du réseau départemental des assistants et conseillers de prévention (APCP), notamment par le biais :

- des journées des préventeurs pendant lesquelles la transmission et le partage d'informations et de savoir-faire s'opèrent ;
- des clubs des préventeurs (composé de quelques APCP) qui réfléchissent sur une thématique, créent des outils pour la prendre en compte et la traiter. Ces outils, après validation des partenaires (médecin de prévention, DRH,) sont transmis à l'ensemble des collectivités.



L'engagement et la disponibilité de l'équipe favorisent les interventions de proximité en instaurant une relation individualisée pour chaque structure avec l'ensemble des acteurs (élus, encadrants et exécutants) dans la mise en œuvre et le suivi de plans d'actions adaptés à la politique de prévention déclinée par les Autorités Territoriales.

Toutes ces actions tendent à réduire la sinistralité et donc de préserver la santé physique et mentale en améliorant les conditions de travail tout en respectant les obligations réglementaires et contribuent donc à améliorer l'efficacité des services.



**Le Président,
Thierry VAILINGOM**

2006-2016 : Chikungunya, 10 ans déjà ! Quels risques et quelle prévention aujourd'hui ?

2006 fut une année terrible ! 30 % des réunionnais furent frappés de fièvre ainsi que d'insupportables douleurs articulaires. Le responsable est un virus venu d'Afrique. Comme la dengue qui avait frappé l'île en 1978, la maladie en cause, le chikungunya, une arbovirose, ne se transmet pas directement de malade à malade mais par **les moustiques (femelles) qui piquent un malade, avalent le virus puis l'injectent à une autre personne au cours d'une nouvelle piqûre**. Quatre à sept jours plus tard, cette personne sera malade.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, en 2016, l'épidémie a disparu. La Réunion reste très vulnérable face à la dengue et au chik car :

- les aedes albopictus, les moustiques vecteurs de la maladie, sont toujours présents et prêts à propager le virus s'ils ont piqué une personne infectée et malade ;
- le nombre de touristes d'affinités et de loisirs avec les zones à risque (Asie du Sud Est, Amérique Centrale, Amérique du Sud et Caraïbes) où le virus circule, est important chez nous. Nous ne sommes pas protégés d'une nouvelle épidémie qui viendra ainsi d'un virus importé des zones à risque.

En 2010, une petite épidémie de Chik à Plateau Cailloux (environ 150 cas).

En 2012, 2013, 2014, quelques petits foyers de dengue autochtones (aux alentours de 30 cas à chaque fois).

2015-2016 : Depuis fin 2015, l'ARS a identifié sept cas confirmés et sept cas probables de dengue dans la région de Saint-Joseph. La maladie a été contractée à La Réunion même et non à l'occasion d'un voyage.

Le virus circule donc à nouveau dans notre île. Redoublons de vigilance et luttons contre les moustiques !

La seule prévention possible est la lutte contre les moustiques. Les «moustiques tiges» aiment les maisons. Et ses gîtes lui sont surtout fournis par les hommes.

Chacun chez soi doit veiller à éliminer vieux pneus, pots de yaourt, soucoupes sous les pots de fleurs, vieilles barquettes, etc... qui sont les réservoirs des larves.

Posons-nous la question : qu'est ce qui peut recueillir même un petit peu d'eau où un moustique pourra pondre ? Et éliminons ou vidons tout ce qui peut permettre le développement des larves qui mettront une semaine à éclore.

Les agents du service Lutte Anti-Vectorielle de l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) sont actuellement fortement mobilisés sur le terrain, et les agents communaux de l'environnement sont sensibilisés et font tout ce qu'ils peuvent. Mais leur effort ne suffira pas à éviter le risque d'une nouvelle épidémie si chacun de nous ne participe pas, chez lui, et régulièrement, à l'élimination du moustique tigre.

Les personnes qui seraient amenées à voyager dans des pays à risque (Asie notamment) sont invitées à se protéger des piqûres sur place et en cas de symptômes à leur retour, à consulter rapidement un médecin en précisant le risque de contamination à un arbovirus.



Source : ARS OI - Illustration : ©Zoorit.

Prévention des risques professionnels à la CIREST

En décembre dernier, le Centre de Gestion était à la CIREST pour deux journées de sensibilisation du personnel encadrant à la démarche « santé et sécurité au travail ». Organisée conjointement avec la CIREST, il était question, par cette intervention, de mettre en œuvre un processus de sensibilisation pour impliquer et responsabiliser toute la chaîne hiérarchique. Les interventions de Guy Noël SEVRIN, responsable du service Hygiène et Sécurité du CDG et Emmanuelle FERRARD, psychologue du travail au CDG, ont permis aux responsables de service présents de prendre toute la mesure des enjeux humains, économiques et juridiques que suppose une politique de prévention des risques professionnels : l'équilibre entre l'intégrité physique et psychologique des agents est bel et bien une obligation pour les employeurs. C'est la raison pour laquelle la CIREST appelle tout son personnel encadrant à la plus grande vigilance quant au respect des conditions de travail.

La présentation a également passé en revue les solutions organisationnelles, techniques et humaines adaptées à la réduction des risques physiques et psychologiques.



JEAN MASSIP, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA CIREST :

La CIREST compte 120 agents dont une bonne partie en activité sur des sites qui supposent des risques professionnels spécifiques comme par exemple la déchèterie ou la fourrière animale. Non seulement les agents sont exposés à des risques physiques mais souvent aussi à des pressions, voire des agressions de la part des usagers, d'où l'importance de mettre en place un dispositif de prévention des risques psychosociaux en partenariat avec le CDG.

Nous sommes très préoccupés par toutes les questions liées aux conditions de travail et notre volonté est de préserver au maximum nos agents.

Les séances de sensibilisation des encadrants sont particulièrement importantes dans la mesure où ce sont ces responsables de services qui vont impulser la dynamique de prévention. Il leur est demandé une vigilance constante en matière de sécurité.



Séances d'information sur la retraite

Les 10 et 11 décembre, les gestionnaires retraite et DRH des collectivités affiliées ont participé à une séance d'information collective animée par Claudine PONIN et Eve GUERIN. Au programme : les services effectués après la limite d'âge, le cumul emploi-retraite et l'actualité avec notamment les évolutions de e-service. Au terme de ces matinées d'information, organisées dans le cadre du partenariat entre le Centre de Gestion et la CNRACL, les gestionnaires ont exprimé leur satisfaction et vivement souhaité renouveler plus souvent ce type d'échange. RDV est donc pris en 2016 pour la mise en place d'un véritable réseau retraite qui devrait se réunir à minima une fois par trimestre sur des thématiques particulières.



CONCOURS

SANTÉ
ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

MAGAZINE
« CHANDELLE »

RETRAITE

CARRIÈRE
ET EMPLOI

www.cdgreunion.fr : Restez connectés !

LE CENTRE DE GESTION : UNE EXPERTISE AU SERVICE DES EMPLOYEURS PUBLICS.

Un nouveau site web pour vous faciliter
la navigation :

- infos pratiques,
- actualité,
- activités du CDG...

Prenez le temps de le visiter, vous y trouverez forcément un intérêt : carrière et emploi, retraite, concours et examens, santé et sécurité au travail, sans oublier votre magazine « Chandellette ».

Le CDG proche de vous, partout tout le temps : surfez à partir de votre ordinateur, de votre tablette ou de votre smartphone ! Le nouveau site s'adapte à la taille de votre écran et prend des allures « caméléon » pour être plus moderne, plus accessible, plus convivial.



Directeur de publication : Thierry Vaïtilingom,
Président du Centre de Gestion
Rédacteurs : Eve Guérin, Antoine Tichon,
Laura Ollive, Dr Ziegler, Dr Mercier, Guy Noël SEVRIN,
Anne Julie Picot, Laurence Dufour
Photos et illustrations :
Service Communication CDG, HTC
Création et Mise en Page : HTC
Impression : Scanner
Tirage : 14 000 exemplaires
N° ISSN : 2490-6921